



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 Mars 2024

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 21 mars 2024.

Document publié sur le site de la commune de SAINT MARTIN DES FONTAINES pour une durée minimale de 2 mois à compter du 26 mars 2024.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)



CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
SÉANCE DU 20 Mars 2024– 20 H 30

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
10/2024	NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	Adopté à l'unanimité
11/2024	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024	Adopté à l'unanimité
12/2024	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024	Adopté à l'unanimité
13/2024	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVREUR MUNICIPAL – BUDGET PRINCIPAL	Pris acte
14/2024	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL	8 pour
15/2024	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 – BUDGET PRINCIPAL	Adopté à l'unanimité
16/2024	VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024	Adopté à l'unanimité
17/2024	EMBELLISSEMENT TRAVAUX DE FACADE ET TOITURE	Adopté à l'unanimité
18/2024	BUSAGE FOSSE	8 pour

Document mis en ligne sur le site internet de la commune de Saint Martin Des Fontaines

<https://www.saint-martin-des-fontaines.fr>

Le 26 Mars 2024

Le Maire,

HERNANDEZ Philippe



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de pouvoirs donnés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2024.

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier, PROVIN Isabelle, PAULE Dimitri, HERNANDEZ Rémi arrivé à 20h43.

Absent : RICHET Victor, RAMBAUD Lucie, VALIN Cécile.

Absent ayant donné pouvoir : RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe

Secrétaire de séance : PROVIN Isabelle

Objet n°10/2024 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil Municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des Conseillers Municipaux parmi les noms proposés ci-après ;

VU les Conseillers proposés :

- BOURDEAU Marylène,
- BONNEAU Olivier,
- BACQUELIN Didier,
- GIRARD Alain,
- HERNANDEZ Rémi,
- PAULE Dimitri,
- PROVIN Isabelle,
- RAMBAUD Lucie,
- RICHET Victor,
- VALIN Cécile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- NOMME en qualité de secrétaire de séance : PROVIN Isabelle

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

PROVIN Isabelle



Le Maire

HERNANDEZ Philippe

Philippe HERNANDEZ
Le Maire



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de pouvoirs donnés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2024.

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier, PROVIN Isabelle, PAULE Dimitri, HERNANDEZ Rémi arrivé à 20h43.

Absent : RICHET Victor, RAMBAUD Lucie, VALIN Cécile.

Absent ayant donné pouvoir : RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe

Secrétaire de séance : PROVIN Isabelle

Objet n°11/2024 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2024 a été transmis par mail le 14 mars 2024 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de SAINT MARTIN DES FONTAINES.

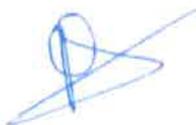
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **9 voix POUR**

- ARRÊTE le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2024.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

PROVIN Isabelle



Le Maire

HERNANDEZ Philippe

Philippe HERNANDEZ
Le Maire,



DEPARTEMENT DE LA VENDEE**COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570****PROCÈS-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2024****Nombre de conseillers en exercice : 11****Nombre de conseillers présents : 8****Nombre de pouvoirs donnés : 1****Nombre de suffrages exprimés : 9**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2024.

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier, PROVIN Isabelle, PAULE Dimitri, HERNANDEZ Rémi arrivé à 20h43.

Absent : RICHET Victor, RAMBAUD Lucie, VALIN Cécile.

Absent ayant donné pouvoir : RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe

Secrétaire de séance : PROVIN Isabelle

Objet n°12/2024 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2023 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	29.04 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	34.05 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	16.30 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **9 voix POUR** :

- Fixe les taux applicables en 2024 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	29.04 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	34.05 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	16.30 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

PROVIN Isabelle

Le Maire

HERNANDEZ Philippe

Philippe HERNANDEZ
Le Maire,



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de pouvoirs donnés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2024.

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier, PROVIN Isabelle, PAULE Dimitri, HERNANDEZ Rémi arrivé à 20h43.

Absent : RICHET Victor, RAMBAUD Lucie, VALIN Cécile.

Absent ayant donné pouvoir : RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe

Secrétaire de séance : PROVIN Isabelle

Objet n°13/2024 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 085-218502458-20240320-DELIB_13_2024-DE

SLOW

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

PROVIN Isabelle



Le Maire

HERNANDEZ Philippe

Philippe HERNANDEZ
Le Maire,



DEPARTEMENT DE LA VENDEE**COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570****PROCÈS-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2024****Nombre de conseillers en exercice : 11****Nombre de conseillers présents : 8****Nombre de pouvoirs donnés : 1****Nombre de suffrages exprimés : 9**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2024.

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier, PROVIN Isabelle, PAULE Dimitri, HERNANDEZ Rémi arrivé à 20h43.

Absent : RICHET Victor, RAMBAUD Lucie, VALIN Cécile.

Absent ayant donné pouvoir : RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe

Secrétaire de séance : PROVIN Isabelle

Objet n°14/2024 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Pour cet objet de l'ordre du jour, Madame Marylène BOURDEAU est désignée présidente de séance. Le Maire sort de la pièce. Cette dernière donne lecture du compte administratif qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	208 389.04 €
Recettes :	400 487.90 €
Excédent de l'exercice :	192 098.86 €
Excédent 2022 reporté :	28 308.75 €
Soit un excédent de clôture de :	220 407.61 €

Section d'investissement

Dépenses :	313 237.04 €
Recettes :	254 587.01 €
Déficit de l'exercice :	- 58 650.03 €
Excédent 2022 reporté :	379 891.10 €
Soit un excédent de clôture de :	321 241.07

Restes à réaliser dépenses : 534 485.68 €
Restes à réaliser recettes : 129 283.00 €

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2023 dressé par le Maire, à 8 voix POUR.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

PROVIN Isabelle



Le Maire

HERNANDEZ Philippe

Philippe HERNANDEZ
Le Maire,



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de pouvoirs donnés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2024.

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier, PROVIN Isabelle, PAULE Dimitri, HERNANDEZ Rémi arrivé à 20h43.

Absent : RICHET Victor, RAMBAUD Lucie, VALIN Cécile.

Absent ayant donné pouvoir : RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe

Secrétaire de séance : PROVIN Isabelle

Objet n°15/2024 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2023 :

Un excédent de fonctionnement reporté de 2022	28 308.75 €
Selon détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	192 098.86 €
Résultat de l'exercice 2023 :	220 407.61 €

Décide à **9 voix POUR** des membres présents d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement	
Réserve complémentaire (art 1068)	150 000.00 €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002)	70 407.61 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

PROVIN Isabelle



Le Maire

HERNANDEZ Philippe

Philippe HERNANDEZ
Le Maire



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de pouvoirs donnés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2024.

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier, PROVIN Isabelle, PAULE Dimitri, HERNANDEZ Rémi arrivé à 20h43.

Absent : RICHET Victor, RAMBAUD Lucie, VALIN Cécile.

Absent ayant donné pouvoir : RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe

Secrétaire de séance : PROVIN Isabelle

Objet n°16/2024 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Il est donné lecture du projet de budget primitif.

A l'unanimité des membres présents soit **9 voix POUR**, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2024 tel que proposé :

Section de fonctionnement 428 089.52 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	73 785.00 €
012	Charges de personnel	66 096.00 €
014	Atténuation de produits	5 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	53 340.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 600.00 €
68	Dotations	100.00 €
023	Virement à la section d'investissement	226 668.52 €

Recettes

70	Produits des services du domaine	175 469.00 €
73	Impôts et taxes	90 000.00 €
74	Dotations et subventions	67 112.91 €
75	Autres produits de gestion courante	25 100.00 €
002	Excédent reporté	70 407.61 €

Section d'investissement 837 922.68 €

Dépenses

	Restes à réaliser (Chapitre 23)	534 485.68 €
016	Emprunts et dettes	1 000.00 €
21	Construction	302 437.00 €

Recettes

	Restes à réaliser	129 283.00 €
001	Excédent Invest reporté 2022	321 241.07 €
10	Dotation fonds réserve	160 730.09 €
021	Virement section fonctionnement	226 668.52 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

PROVIN Isabelle



Le Maire

HERNANDEZ Philippe

Philippe HERNANDEZ
Le Maire,



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de pouvoirs donnés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2024.

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier, PROVIN Isabelle, PAULE Dimitri, HERNANDEZ Rémi arrivé à 20h43.

Absent : RICHET Victor, RAMBAUD Lucie, VALIN Cécile.

Absent ayant donné pouvoir : RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe

Secrétaire de séance : PROVIN Isabelle

Objet n°17/2024 : EMBELLISSEMENT TRAVAUX DE FAÇADE ET TOITURE

Le conseil municipal en collaboration avec la Communauté de communes a mis en place, dans le cadre de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) une aide destinée à valoriser les centre bourgs depuis juillet 2020 jusqu'à 2025.

Cette aide « embellissement travaux de façade / toiture » permet aux propriétaires, occupants et bailleurs, d'effectuer des travaux de réfection de façade et / ou de toiture. Cette aide, d'un montant de 1000 € est cumulable à l'aide communale que nous apportons (1000 €) et n'est attribuée que si le logement est situé en secteur « centre bourg ». Depuis 2020, aucune demande de subvention n'a été demandée aussi, le conseil municipal souhaite que tous les habitants de la commune profitent de ces aides.

Le conseil municipal à **9 voix POUR** :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

PROVIN Isabelle



Le Maire

HERNANDEZ Philippe

Philippe HERNANDEZ
Le Maire



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de pouvoirs donnés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2024.

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier, PROVIN Isabelle, PAULE Dimitri, HERNANDEZ Rémi arrivé à 20h43.

Absent : RICHET Victor, RAMBAUD Lucie, VALIN Cécile.

Absent ayant donné pouvoir : RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe

Secrétaire de séance : PROVIN Isabelle

Objet n°18/2024 : BUSAGE FOSSE

Il convient de buser 2 fossés (route de Marsais et route de L'Hermenault) pour assurer l'écoulement des eaux et stabiliser les trottoirs. Un devis de TBE est présenté pour un montant de 4 783.87 €.

Mr HERNANDEZ Rémi quitte la séance pour cette décision.

Le conseil municipal à **8 voix POUR** :

- AUTORISE le Maire à signer le devis et faire réaliser les travaux.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

PROVIN Isabelle



Le Maire

HERNANDEZ Philippe

Philippe HERNANDEZ
Le Maire,



